



Ottawa, le 11 juillet 2003

AVIS DES DOUANES N-524

MODIFICATION – Changement obligatoire apporté à l’option de mainlevée du SMIF

Cet avis est une version modifiée de l’avis des douanes N-516 émis le 3 juin 2003. Il clarifie le fait que les chauffeurs qui utilisent l’option de mainlevée du Système de mainlevée pour les importateurs fréquents (SMIF) peuvent présenter une carte du programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) au lieu d’une carte du Programme d’inscription des chauffeurs du secteur commercial (PICSC). L’une ou l’autre est acceptable.

1. Cet avis vous informe que les chauffeurs inscrits au programme des Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) peuvent présenter leur carte EXPRES au lieu de leur carte PICSC lorsqu’ils demandent la mainlevée selon l’option de mainlevée du SMIF.
2. Cette exigence entrera en vigueur le 1^{er} août 2003. Aucun délai de grâce ne sera accordé.
3. Les chauffeurs qui se présenteront à la frontière avec des feuilles d’introduction du SMIF, mais sans carte PICSC ou EXPRES, devront communiquer avec leur courtier en douane pour faire dédouaner leurs expéditions selon une autre option de mainlevée.
4. Aucune sanction du Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) ne sera imposée pour défaut de produire une carte PICSC ou EXPRES. Le délai à obtenir la mainlevée est considéré comme mesure incitative suffisante pour encourager les chauffeurs à se conformer au programme.

5. Pour obtenir plus de renseignements sur l’option de mainlevée du SMIF, communiquez avec :

Betty Lou Daye
Politique de mainlevée
(613) 952-1074

Pour obtenir des précisions sur le programme EXPRES ou le PICSC, appelez la ligne de renseignements EXPRES au 1 866 340-3278 ou envoyez un courriel à l’Agence des douanes et du revenu du Canada à fast-expres@ccra-adrc.gc.ca.

Les formulaires de demande de participation aux programmes en question sont disponibles sur notre site Web à www.adrc.gc.ca/expres ou à www.adrc.gc.ca/customs/business/importing/csa/menu-f.html.

Vous pouvez également communiquer avec l’une des agentes suivantes :

Georgia Gull : (905) 994-6093
Laurie Parsons : (613) 952-1424

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada